

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception

21/12/2016

Dossier complet le

21/12/2016

N° d'enregistrement

2016-4269

### 1. Intitulé du projet

Réensablement de la plage de l'Aiguillon, commune d'Arcachon

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

SAMMARCELLI Michel, Président

RCS / SIRET

25330643500012

Forme juridique

Syndicat Mixte

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Milieux aquatiques, Littoraux et maritimes 10° Travaux, ouvrages et aménagements sur le domaine public maritime et sur les cours d'eau h) Travaux de rechargement de plage d'un volume inférieur à 10 000m <sup>3</sup>	Réensablement de plage d'un volume inférieur à 3100m <sup>3</sup>

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Travaux de réensablement de la plage de l'Aiguillon sur la commune d'Arcachon par voie mécanique.

## 4.2 Objectifs du projet

Réensabler la plage de l'Aiguillon pour permettre l'accueil des activités balnéaires en toute sécurité.

L'objectif est d'atteindre la cote de 5.3m CM en haut de plage et de la maintenir sur 10m de large pour retrouver le profil de plage de 2012. La plage a en effet perdu beaucoup de sable ces deux dernières années.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le sable utilisé pour le réensablement proviendra de la plate forme de stockage du bassin de dessablage de la Leyre, (sable extrait en septembre 2015 : autorisation : arrêté n°SEN/2013/10/15-116).

Celui-ci sera acheminé par la route dans des camions, déchargé sur la plage et ensuite régalaé à l'aide d'un bull.

Les travaux se dérouleront avant la saison estivale soit en mai 2017. Les travaux dureront maximum 6 jours.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une évaluation des incidences au titre de natura 2000

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Volume de rechargement	3 100m <sup>3</sup>
Surface des travaux	1 500m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s) d'implantation**

Plage de l'Aiguillon  
Commune d'Arcachon

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° : 41° et 42° :

Point de départ :

Long. 1 ° 08 ' 33 " 89 Lat. 44 ° 39 ' 21 " 66

Point d'arrivée :

Long. 1 ° 08 ' 27 " 62 Lat. 44 ° 39 ' 17 " 75

Communes traversées :

ARCACHON

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet se situe sur le domaine public maritime.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Schéma de mise en valeur de la mer, 23 Décembre 2004

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF II : 720001949 - BASSIN D'ARCACHON
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ARCACHON
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel marin du Bassin d'Arcachon
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques submersion marine prescrit par arrêté préfectoral le 10 Novembre 2010
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet est localisé dans la zone de répartition des eaux n°ZRE 3302 définie par l'arrêté N°E2005/14 du 28/02/2005.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site : "Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin" (zone de protection spéciale FR 7212018) "Bassin d'Arcachon et Cap Ferret" (zone spéciale de conservation FR 7200679)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	voir notice Natura 2000 en annexe Les travaux se
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La phase de chantier est susceptible de générer quelques nuisances sonores liées aux engins de chantier. Toutefois ils devront être conformes à la réglementation en vigueur et la gêne sera limitée dans le temps et l'espace. Les engins circuleront qu'entre 9h - 12h et 13h30 -19h.</p> <p>Le trajet des engins est fourni en annexe.</p> <p>Les camions circuleront au nombre de 6 et effectueront 6 rotation par jour : soit 6 jours de travail.</p> <p>L'impact des travaux sera très limité car d'une part les engins emprunteront des axes principaux et d'autre part le durée des travaux ne dépassera pas 6 jours.</p>
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase de travaux est susceptible de générer des vibrations liées aux engins de chantier.</p>
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les impacts générés par ce projet seront essentiellement liés à la phase travaux et par conséquent limités à la durée du chantier. La zone de réensablement correspond à la plage sèche, par conséquent une zone peu sensible et à faible biodiversité naturelle.

Le projet ne semble pas nécessiter d'étude d'impact.

Il est rappelé que le projet a fait l'objet d'une étude d'incidence Natura 2000.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
	Annexe 5 : plan du levé topographique de la plage de l'Aiguillon
	Annexe 6 : Evaluation des incidences Natura 2000
	Annexe 7 : Trajet des camions

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Arcachon

le,

21/12/2016

Signature

SABINE  
JEANDENAND

Signature numérique de SABINE JEANDENAND  
DN : c=FR, o=SYNDICAT MIXTE DU BASSIN  
D'ARCACHON, ou=0002 25330643500012,  
title=DIRECTRICE GÉNÉRALE DES SERVICE,  
cn=SABINE JEANDENAND,  
serialNumber=4-11995  
Date : 2016.12.21 16:26:55 +01'00'

**BASSIN D'ARCACHON**  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL



**COMMUNE D'ARCACHON**

**EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000**

**PROJET DE REENSABLEMENT DE PLAGE**

**DECEMBRE 2016**

SIBA

16 allée Corrigan, BP 146 - 33311 ARCACHON CEDEX  
Tél. 05 57 52 74 74 - Fax : 05 57 52 74 75 - [commande publique@siba-bassin-arcachon.fr](mailto:commande publique@siba-bassin-arcachon.fr)  
[www.siba-bassin-arcachon.fr](http://www.siba-bassin-arcachon.fr)

# SOMMAIRE

1. PREAMBULE :	3
2. RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE	3
3. PRESENTATION DES SITES NATURA 2000 CONCERNES	4
4. LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES DU PROJET	6
4.1. Localisation et emprise sur les sites Natura 2000	6
4.2. Nature et qualité des matériaux déposés sur le site	7
4.3. Caractéristiques du projet	7
5. ETAT DES CONNAISSANCES DES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	7
5.1. Habitats (cf annexe 2)	7
5.2. Faune	9
5.3. Flore	10
6. INCIDENCES DU PROJET DE REENSABLEMENT	10
6.1. Incidence sur les habitats	10
6.2. Incidence sur les espèces	10
7. MESURES VISANT A SUPPRIMER, SUIVRE OU ACCOMPAGNER LES INCIDENCES DOMMAGEABLES DU PROJET SUR L'ETAT DE CONSERVATION DES SITES NATURA 2000	11
8. ANALYSE DES METHODES UTILISEES POUR EVALUER LES INCIDENCES DU PROGRAMME SUR L'ETAT DE CONSERVATION DES SITES NATURA 2000	12
9. ANNEXES	13

# 1. PREAMBULE :

La politique européenne de préservation de la biodiversité s'appuie sur les directives européennes « oiseaux » (CE 79/409) et « habitats » (CE 92/43) et repose essentiellement sur la mise en place d'un réseau des sites dont l'intérêt est de niveau européen et qui seront gérés durablement : le réseau natura 2000 qui comprends les zones de protection spéciales (ZPS Oiseaux) et les zones spéciales de conservation (ZSC Habitats).

Dans le cadre de l'extension de ce réseau au milieu marin, le Bassin d'Arcachon a été proposé comme site d'intérêt communautaire.

En effet, il présente le seul abri au Sud de l'estuaire de la Gironde et rompt avec le linéaire sableux de la côte aquitaine. La présence de la plus grande surface d'herbiers de zostères en Europe concoure à une biodiversité marine importante et à faire du site une zone d'importance internationale pour la reproduction, l'hivernage ou la migration de certaines espèces de l'avifaune marine.

Le Bassin d'Arcachon représente ainsi une zone à forts enjeux environnementaux. La pression anthropique croissante fait partie des causes de destruction des habitats ou des espèces. Leur conservation ou leur restauration doit prendre en compte les paramètres de fréquentation et d'activités humaines, dont les installations classées pour la protection de l'environnement font partie.

## 2. RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE

L'article L.414-4 du Code de l'Environnement précise que « les programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000, individuellement ou en raison de leurs effets cumulés, doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site, dénommée ci-après " Evaluation des incidences Natura 2000 " ».

Le projet de réensablement de la plage de l'Aiguillon sur la commune d'Arcachon est soumis à approbation préfectorale. L'examen au cas par cas doit être complété par une évaluation des incidences au titre de Natura 2000 dont le contenu est conforme à l'article R.414-21 du Code de l'Environnement et comporte :

1. Une description du programme ou du projet, accompagnée d'une carte permettant de localiser les travaux, ouvrages ou aménagements envisagés par rapport au site Natura 2000 ou au réseau des sites Natura 2000 retenus pour l'évaluation et, lorsque ces travaux, ouvrages ou aménagements sont à réaliser dans le périmètre d'un site Natura 2000, d'un plan de situation détaillé.

2. Une analyse des effets notables, temporaires ou permanents, que les travaux, ouvrages ou aménagements peuvent avoir, par eux-mêmes ou en combinaison avec d'autres programmes ou projets dont est responsable le pétitionnaire ou le maître d'ouvrage, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites.

A. S'il résulte de l'analyse mentionnée au 2. que les travaux, ouvrages ou aménagements peuvent avoir des effets notables dommageables, pendant ou après la réalisation du programme ou du projet, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites, le maître

d'ouvrage ou le pétitionnaire complète le dossier d'évaluation en indiquant les mesures de nature à supprimer ou réduire ces effets dommageables, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes.

B. Lorsque, malgré les mesures prévues au A, le programme ou projet peut avoir des effets notables dommageables sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites, le dossier d'évaluation expose en outre :

- ✓ Les raisons pour lesquelles il n'existe pas d'autre solution satisfaisante et les éléments qui permettent de justifier la réalisation du programme ou projet dans les conditions prévues aux II ou III de l'article L.414-4;
- ✓ Les mesures que le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire envisage, en cas de réalisation du programme ou projet, pour compenser les effets dommageables que les mesures prévues au I ne peuvent supprimer, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes.

C. Le dossier d'évaluation d'incidences des programmes pour lesquels une évaluation est conduite selon la procédure prévue aux articles L. 122-4 et suivants comprend, en outre :

- ✓ Une notice sommaire de présentation des objectifs du plan ou programme, de son contenu et, s'il y a lieu, de son articulation avec d'autres plans et programmes visés à l'article L. 122-4 ou les documents d'urbanisme avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en considération ;
- ✓ Un résumé non technique du contenu du programme et du dossier d'évaluation ;
- ✓ Les mesures de suivi envisagées ;
- ✓ Une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée.

## 3. PRESENTATION DES SITES NATURA 2000 CONCERNES

### Zone de protection spéciale (ZPS) FR7212018 « Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin »

La Zone de Protection Spéciale « Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin », FR7212018, est un site bien représentatif des différents milieux du Bassin d'Arcachon.

Il est constitué d'îlots sableux, de vasières à Zostères, à Spartines et Salicornes, de bassins à poissons, et d'un delta, très favorables à l'avifaune.

Le Bassin d'Arcachon est une zone de reproduction, d'alimentation et d'abri pour l'avifaune marine. La présence de la plus grande surface d'Europe d'herbiers à zostères, une biodiversité importante de mollusques et de crustacés, la présence de dunes hydrauliques sous-marines et de bancs découverts, de zones de frayères et de nurseries de poissons offrent des zones d'alimentations importantes pour les oiseaux d'eau et marins. La lagune abrite une importante communauté d'oiseaux d'eau d'origine européenne (100 000 oiseaux d'eau) pendant l'hiver dont les Sternes Caugeck.

Le Banc d'Arguin est classé dans la catégorie des secteurs sensibles pour le développement et la croissance de cette espèce pendant la saison estivale ainsi que pour les puffins des Baléares, espèce classée par l'UICN en danger critique d'extinction.

La composition du site « Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin » est la suivante :

→ Mer, bras de mer : 100 %.

La superficie totale du site est de 22 684 hectares entièrement inclus dans la partie maritime du département de la Gironde. L'altitude moyenne du site est de - 5 m, avec des variations entre - 25 et 9 m.

Ce site concerne les communes suivantes : Andernos-les-Bains, Arcachon, Arès, Audenge, Biganos, Gujan-Mestras, La-Teste-de-Buch, Lanton, Le Teich, Lège-Cap-Ferret (Figure 1).



Figure 1 : Carte du site Natura 2000 (source : <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000>)

### Site d'intérêt communautaire (SIC) Natura 2000 FR7200679 « Bassin d'Arcachon et Cap Ferret »

Le Site d'Intérêt Communautaire « Bassin d'Arcachon et Cap Ferret », FR7200679, est un site bien représentatif des différents milieux du Bassin d'Arcachon.

Il est constitué d'îlots sableux, de vasières à Zostères, à Spartines et Salicornes, de bassins à poissons, et d'un delta.

Le site présente des recouvrements d'habitats :

- L'habitat 1130 "Estuaire" couvre 1,40 % de la superficie du site ;
- L'habitat 1140 « Replats boueux ou sableux exondés à marée basse » inclus dans l'habitat 1130 couvre 0,23 % de la superficie du site ;
- L'habitat 1150 « Lagunes côtières » couvre 68,47 % de la superficie du site ;
- L'habitat 1140 inclus dans l'habitat 1150 couvre 41,81% de la superficie du site ;
- L'habitat 1110 « Banc de sable à faible couverture permanente d'eau marine » inclus dans l'habitat 1150 couvre 21,54% de la superficie du site ;
- L'habitat 1210 « Végétation annuelle des laisses de mer » couvre 2% de la superficie du site.

La composition du site « bassin d'Arcachon et Cap Ferret » est la suivante :

- Mer, Bras de Mer : 75 % ;
- Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel) : 5 % ;
- Marais salants, Prés salés, Steppes salées : 11 % ;
- Dunes, Plages de sables, Machair : 2 % ;
- Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) : 1 % ;
- Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées : 2 % ;
- Forêts caducifoliées : 2 % ;
- Forêts de résineux : 2 %.

La superficie totale du site est de 22 684 hectares ; il est situé en totalité dans le département de la Gironde. L'altitude moyenne du site est de - 5 m, avec des variations entre - 25 et 9 m.

Ce site concerne les communes suivantes : Andernos-les-Bains, Arcachon, Arès, Audenge, Biganos, Gujan-Mestras, La-Teste-de-Buch, Lanton, Le Teich, Lège-Cap-Ferret (Figure 2).

Figure 2 : Carte du site Natura 2000 (source : <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000>)

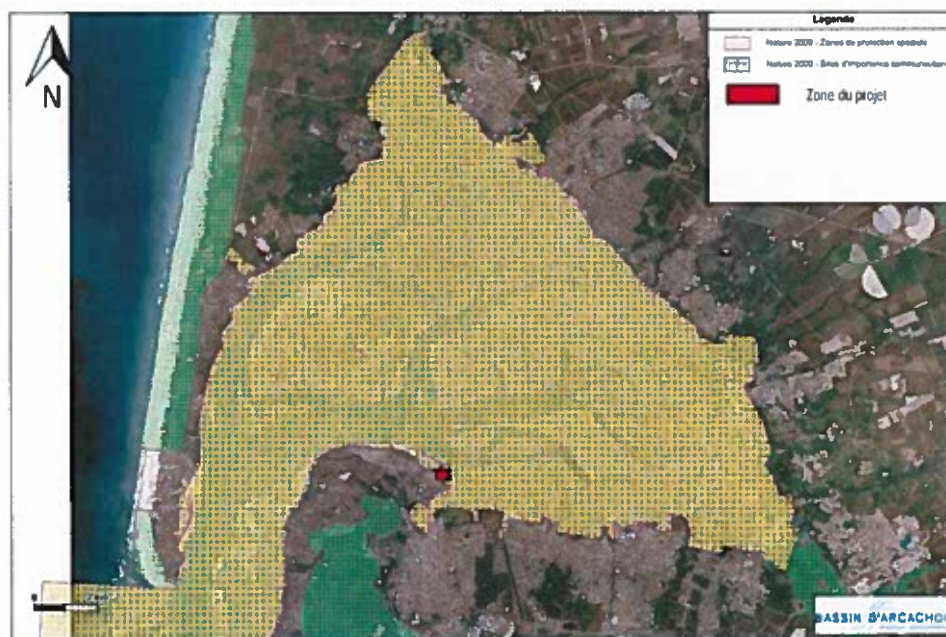


## 4. LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES DU PROJET

### 4.1. LOCALISATION ET EMPRISE SUR LES SITES NATURA 2000

Le projet de réensablement de la plage de l'Aguillon à Arcachon concerne directement la zone de protection spéciale : « Bassin d'Arcachon et banc d'Arguin » et le site d'intérêt communautaire « Bassin d'Arcachon et Cap Ferret

#### Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000





## 4.2. NATURE ET QUALITE DES MATERIAUX DEPOSES SUR LE SITE

Les sédiments sableux proviennent du bassin de dessablage de la Leyre (situé sur la commune de Biganos). Ce sable a été extrait en septembre 2015 (autorisation : arrêté préfectoral n°SEN/2013/10/15-116) et mis en dépôt à proximité sur une plate forme dédiée à cet effet.

Les sables de la Leyre sont des sables moyen (Bonnot-Courtois et Fournier) avec un D50 de 744µm. Ils sont très bien triés avec 100% des éléments supérieurs à 63µm.

Les sables des plages d'Arcachon sont également des sables moyen (Bonnot-Courtois et Fournier) avec un D50 de 506µm. Ils sont très bien triés avec 100% des éléments supérieurs à 63µm.

Les sédiments qui vont être déposés sur la plage d'Arcachon sont légèrement plus grossiers que les sédiments in-situ, ils auront donc une meilleure tenue sans conséquence négative sur la dynamique sédimentaire de la plage.

## 4.3. CARACTERISTIQUES DU PROJET

Le projet consiste à réensabler la plage de la commune d'Arcachon à l'est de la pointe de l'Aiguillon à hauteur de maximum 3100m<sup>3</sup> avec du sable provenant de la plate forme de stockage du dessableur de la Leyre (voir plan du projet de réensablement 2016 en Annexe 1). Le sédiment sera transporté par camion depuis la plate forme de Biganos jusqu'à la plage concernée pour ensuite être régalé sur la plage à l'aide d'un chargeur.

L'objectif du projet est de réhausser la côte de haut de plage sur 10m de large pour atteindre au-moins la cote de 5.3m CM en haut de plage pour retrouver le profil de plage de 2012.

# 5. ETAT DES CONNAISSANCES DES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

## 5.1. HABITATS (CF ANNEXE 2)

Les zones de travaux correspondent à des **sables de haut de plage à Talitres (façade atlantique) [1140-1] [EUNIS-A 2.5]**. Cet habitat occupe la zone de la haute plage, constituée de sables fins qui ne sont humectés que par les embruns. Il s'agit ici d'un sable sec fluide, soumis à l'action éolienne. La laisse de mer y est alimentée par des matières organiques d'origines diverses : végétaux d'origine marine (algues, zostères...) ou terrestres (branches, phanérogames) ainsi que divers objets de type macrodéchets.

Au niveau des zones de travaux, cet habitat est dégradé par un le nettoyage mécanique des plages qui ne permet pas le maintien de la laisse de mer en été.

Le front de mer est largement artificialisé avec une urbanisation continue sur cette zone du littoral.



Haut de plage au niveau de la zone du projet (source SIBA 2016)

La plage se poursuit par une slikke en mer à marées (façade atlantique) [1130-1] [EUNIS A 2.7]. L'habitat s'étend des limites supérieures des plaines mers de mortes-eaux (0 m) jusqu'aux limites inférieures des basses mers de vives-eaux (étage médiolittoral). Il présente un substrat allant des sables vaseux aux vases sableuses. Il s'agit d'un milieu généralement à faible diversité biologique mais utilisé comme aire de nourrissage par des oiseaux à basse mer et par des juvéniles de poissons (plats notamment) à marée haute.



Slikke – zone de nourrissage pour des bernaches au niveau de la zone du projet (source SIBA 2016)

Selon H. Blanchet (2004), cet habitat est caractérisé au niveau du Bassin d'Arcachon par une faible biodiversité. La richesse spécifique de ce milieu est d'environ 10 espèces malgré une abondance moyenne d'environ 2000 individus par mètre carré. Celui-ci est dominé à 80% par un bivalve l'*Hydrobia ulvae* mais il se caractérise aussi par la présence de plusieurs espèces d'annélides polychètes et notamment *Arenicola marina*.

Sur la slikke, au droit de la zone de travaux, quelques massifs de spartines sont présents, constituant le début d'un habitat de type Prés à *Spartina* (*Spartinion maritimae*) [1320]. Cependant il s'agit d'un mélange de spartine maritime (*spartina maritima*) et de spartine anglaise réputée invasive (*spartina anglica*) et venant dégradée cet habitat. Un herbier de *zostera noltii* est présent au droit de la zone du projet (Ifremer, 2008).

## 5.2. FAUNE

Aucune espèce animale ayant justifiée la désignation du site Natura 2000 n'est présente à proximité de la zone de travaux.

Concernant l'avifaune, la slikke en mer à marées au droit des zones de réensablement constitue une aire de nourrissage pour les oiseaux limicoles.

Il est à noter que les anatidés et plus particulièrement les bernaches cravants (*Branta bernicla*) fréquentent la zone comme refuge à marée haute et la slikke au droit des zones de réensablement constitue une aire de nourrissage. Aucune espèce nicheuse d'intérêt communautaire n'a été répertoriée sur la zone de travaux.

L'estran est donc principalement concerné par les espèces hivernantes avec des oiseaux qui utilisent la vasière uniquement comme aire d'alimentation.

### 5.3. FLORE

Aucune espèce végétale ayant justifiée la désignation du site Natura 2000 n'est présente à proximité de la zone de travaux. Un herbiers de zostères naines (*Zostera noltii*), espèce architecte qui constitue un habitat intéressant pour de nombreuses espèces, se trouvent au droit de la zone de travaux.

## 6. INCIDENCES DU PROJET DE REENSABLEMENT

### 6.1. INCIDENCE SUR LES HABITATS

Sur les zones de travaux il va y avoir recouvrement de l'habitat. Cependant seule la plage sèche (sables des hauts de plage à Talitres 1140-1) est concernée par ce recouvrement. Cette plage montre actuellement un aspect très artificiel et dégradé. Du fait d'une granulométrie similaire du sable utilisé pour le rechargement, l'habitat ne sera pas modifié ce qui permettra une recolonisation rapide par la faune benthique associée.

Une vigilance particulière sera observée pour que la pente de la plage permette un bon maintien du sable en haut de plage et ne viennent pas perturber l'herbier de Zostère au droit de la zone des travaux (voir cartographie des habitats annexe 2). Par ailleurs, les faibles volumes en jeu n'auront pas d'incidence significative sur l'herbier.

Durant les travaux, le passage de tombereaux sur l'estran provoquera un écrasement et un enfouissement partiel. L'accès se fera cependant par un point unique ce qui permettra de limiter les zones de passage des tombereaux.

### 6.2. INCIDENCE SUR LES ESPECES

Le bruit provoqué par les engins mécaniques peut avoir une incidence temporaire de dérangement des oiseaux limicoles et des anatidés. Cependant ils pourront conserver une distance de fuite et se reporter sur les aires de nourrissage et de refuges situées à proximité des zones de travaux.

## **7. MESURES VISANT A SUPPRIMER, SUIVRE OU ACCOMPAGNER LES INCIDENCES DOMMAGEABLES DU PROJET SUR L'ETAT DE CONSERVATION DES SITES NATURA 2000**

Il n'y a pas d'incidence significative du projet, il n'est donc pas prévu de mesure spécifique visant à supprimer, suivre ou accompagner le projet vis-à-vis du site Natura 2000.

## 8. ANALYSE DES METHODES UTILISEES POUR EVALUER LES INCIDENCES DU PROGRAMME SUR L'ETAT DE CONSERVATION DES SITES NATURA 2000

La cartographie des herbiers de zostère est issue de la cartographie réalisée par l'Ifremer en 2008 et 2010 à partir de photographies aériennes et de relevés de terrain.

La cartographie des habitats Natura 2000 est issue de la cartographie réalisée par l'Agence des Aires Marines Protégées en vue du diagnostic du site Natura 2000 Bassin d'Arcachon en 2011.

L'ensemble de la zone de travaux a été parcouru à pied par un ingénieur écologue du SIBA le 02 décembre 2016 à marée basse

L'évaluation des incidences du projet sur l'état de conservation des sites Natura 2000 s'est appuyée sur les données et ouvrages suivant :

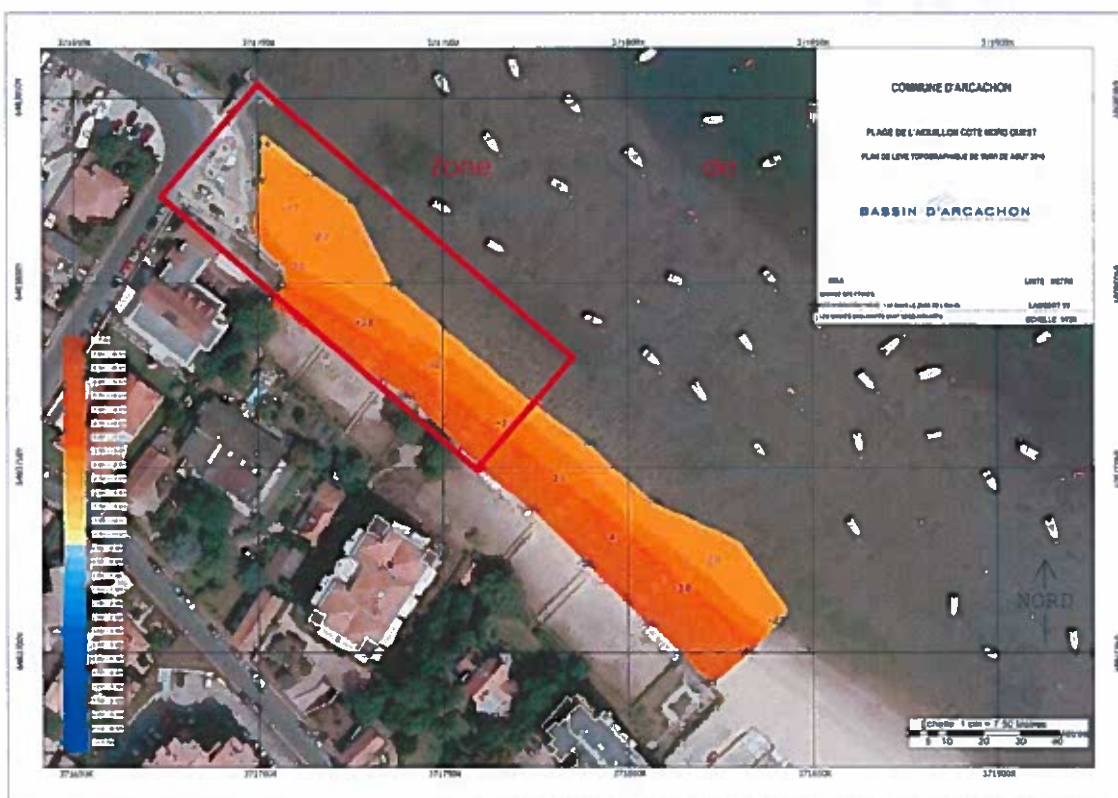
**Service Maritime et de Navigation de la Gironde (2001)** – Schéma de Mise en Valeur de la Mer du Bassin d'Arcachon. Influence de modifications morphologiques sur la courantologie et la sédimentologie du Bassin d'Arcachon.

**MINISTERE DE L'ECOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (2004)** - Evaluation des incidences des projets et programmes d'infrastructures et d'aménagement sur les sites Natura 2000.

**MINISTERE DE L'ECOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (2004)** – cahiers d'habitats Natura 2000 – Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Tome 2 Habitats côtiers

## 9. ANNEXES

<b>Annexe 1</b> : Plan projet de réensablement de la plage de l'Aiguillon 2016.....	14
<b>Annexe 2</b> : Cartographie des habitats Natura 2000 à proximité de la zone des travaux.....	<b>Erreur !</b>
<b>Signet non défini.</b>	
<b>Annexe 3</b> : Cartographie des habitats Eunis du Bassin d'Arcachon .....	19



**Annexe 1 :** Plan projet de réensablement 2016 de la plage de l'Aiguillon, commune d'Arcachon.





Zone de travaux

Photo n°1 prise le 24 juin 2016

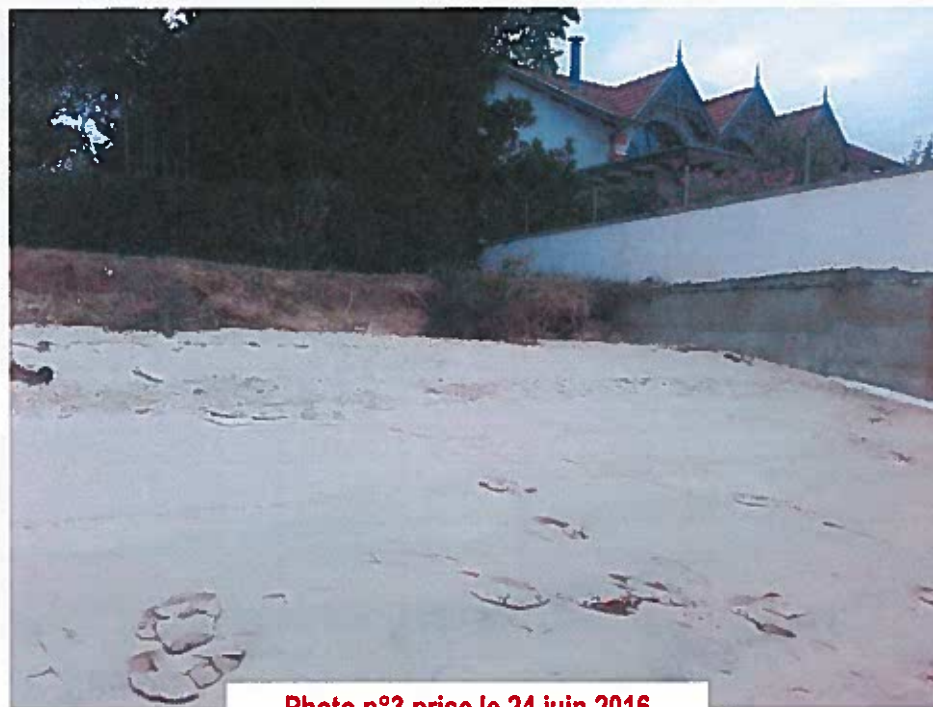
Photo n°2 et 3 prise le 24 juin 2016



**Photo n°1 prise le 24 juin 2016**



**Photo n°2 prise le 24 juin 2016**



**Photo n°3 prise le 24 juin 2016**



**Photo n°1 prise le 24 juin 2016**



**Photo n°2 prise le 24 juin 2016**

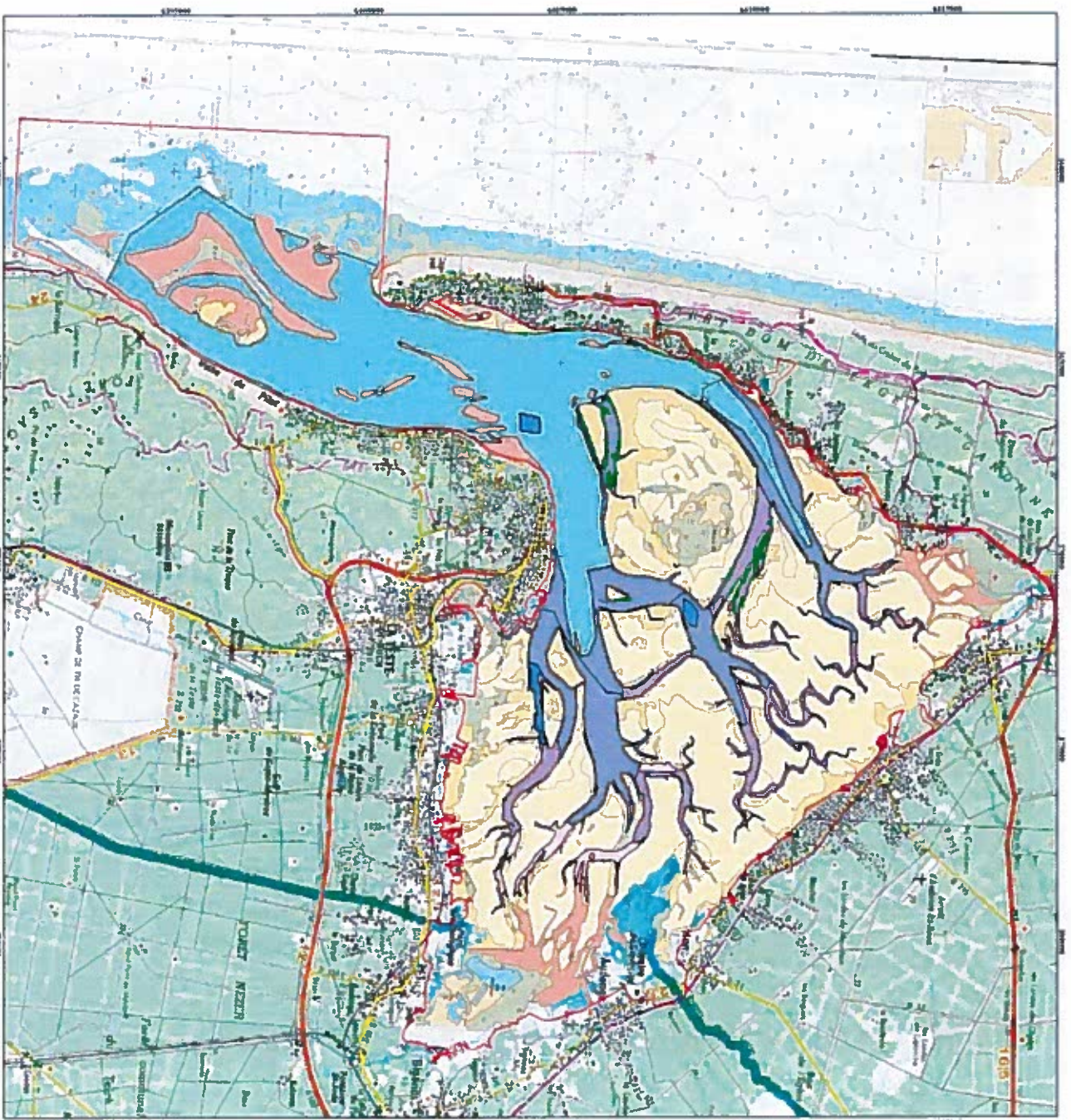


**Photo n°3 prise le 24 juin 2016**





**Annexe 2 :** Cartographie des habitats Natura 2000 à proximité de la zone des travaux (source : Agence des Aires Marines Protégées, 2012)



- SAC IN71006179 BASSIN D'ACACHON ET CAP FERRET
- Borne, gr. composite, dominee, milieu, zone, Jumeu - A2 22
- Polydominante, dominee, milieu, zone, Jumeu - A2 24
- Sologne, zone, Jumeu, Jumeu - A2 61
- Infiltration, zone, Jumeu - A2 72
- Infiltration, zone d'irrigation - A2 43
- Infiltration, zone, Jumeu - A2 14
- Sologne, zone, Jumeu, milieu, Jumeu - A2 22
- Sologne, zone, Jumeu, milieu, Jumeu - A2 22
- Sologne, zone, Jumeu - A2 33



CRIOCAM 2016 1 1000 7



Agence des  
aires marines protégées

Système de coordonnées  
Lambert D3 RCF D3  
Source: DALLOUVAU S et al. IFRIMER 2009  
BLANCHET H. 2010  
IGN Np 100  
© IGN, SHOM 2007  
© Copyright 2010 SHOM/IFM  
Réalisé avec l'aide de services  
hydrographiques et océanographiques de la

### Annexe 3. Cartographie des habitats Euris du Bassin d'Acachon